

pontificat. Le Souverain-Pontife s'est attelé courageusement à la réforme de l'Eglise, et grandes sont les choses qu'il a déjà faites. Mais les hommes ne sont pas des machines, on ne peut pas renverser le mouvement comme on tourne le robinet d'admission dans une machine à vapeur. Entre l'ordre et son exécution complète, il faut un intervalle de temps d'autant plus long que les habitudes doivent être plus profondément modifiées. Si par suite de circonstances la main qui a orienté la barque s'affaiblit ou disparaît, la barque revient à son allure primitive et le succès de la réforme est plus ou moins gravement compromis. C'est surtout pour ce motif qu'il est à désirer que la vie du pape se prolonge assez pour faire entrer dans la pratique les ordres qu'il a donnés et qui commencent seulement à s'exécuter. Prenons par exemple la communion des enfants. Pie X n'a point fait de réforme proprement dite, il s'est borné seulement à rappeler l'obligation imposée par le Ve Concile de Latran, établissant que l'obligation de la communion atteint tous les fidèles qui ont l'âge de discrétion. Quand donc un enfant a sept ans, âge où ordinairement il sait distinguer le bien du mal, il est sujet à cette loi et doit recevoir le corps du Seigneur. Mais que de difficultés pour faire passer cette loi très claire dans la pratique, surtout dans les pays qui, sous la poussée des idées jansénistes, s'en étaient écartés. Que de difficultés matérielles à vaincre, quel surcroît de labeur pour les curés obligés à de longues heures de séance au confessionnal! Pour que cette réforme entre dans les mœurs, il faut deux choses, d'abord un temps plus ou moins considérable selon les circonstances, puis la fermeté d'action et la continuité de cette action; sans cela on reviendrait bientôt aux anciennes habitudes. J'ai pris cet exemple pour montrer le prix que l'on doit attacher à la prolongation de la vie de Pie X.